

**DEUXIEME FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR
DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL (VAR)**

Le dossier de candidature est à renvoyer par mail avant **le 31 août 2024** à l'adresse suivante : festivaltheatre.boulouris@gmail.com. La vidéo complète du spectacle est à envoyer via SwissTranfer ou par lien YouTube à la même adresse mail.

NOM DE LA COMPAGNIE :

Personne à contacter (1) :

(1) Nom, Adresse et Téléphone du Responsable (ou de la personne à contacter) :

TITRE et AUTEUR DU SPECTACLE :

Genre :

A-t-il déjà été présenté :

OUI

NON

Montant estimé des droits SACD :

Résumé en cinq lignes :

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les dates et lieux où nous pouvons voir votre spectacle entre juillet et octobre 2024 si vous n'avez pas de vidéo (Captation ou lien YouTube)

Date et heure de la représentation	Lieu

Merci de joindre une invitation pour deux personnes

Pièces indispensables à joindre dans le dossier :

- (1) Les photocopies de l'attestation d'affiliation de votre compagnie à la FNCTA pour la saison 2023/2024,
- (2) L'autorisation de la SACD (la photocopie d'une facture SACD vous sera réclamé après acceptation de votre candidature par le comité de sélection),
- (3) La photocopie de l'attestation d'assurance RC de la compagnie 2024-2025.

Attention : Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir vérifier, avant votre envoi, s'il ne manque aucune pièce demandée. Il serait dommage, en effet, que nous ne puissions visionner votre spectacle à cause d'un simple oubli.

**Nous vous informerons de notre décision sur votre candidature
le 31 octobre 2024**

Conditions d'accueil des compagnies

- **Billetterie et tarifs** : La billetterie sera assurée par l'organisateur. Le billet simple sera au tarif unique de 12€.
- **50% des bénéfices** (Recettes diminuées des droits d'auteur et des forfaits de déplacement), seront partagées en parts égales entre les compagnies. **Un minimum de 350€** (Bénéfice + droit d'auteur et forfait déplacements) sera assuré par compagnie.
- **Les droits d'auteur** seront pris en charge par l'organisateur sur présentation du justificatif (sur la base de 100€ maximum). Au delà de cette somme, la troupe concernée s'engage à régler la différence. *(Exemple : les droits d'auteurs sont de 122 euros, l'organisateur prend en charge 100 euros, la troupe prend en charge 22 euros)*
- **Un forfait de 100€** pour frais de déplacement sera alloué à chaque compagnie

Conditions techniques de représentation :

Les représentations se dérouleront salle Blondelet à Boulouris (Jauge de 130 places) disposant d'un grand parking pour les spectateurs.

Dimensions de la scène : L9m x P5m.

Fond de scène (Rideau noir)

Loges à Jardin

Régie en salle (un régisseur pro sera présent)

Pas de rideau de scène

Portiques de lumières

Sonos